



Poseur - Réparateur - Vulcanisateur de pneus (H/F/X)

Mobilité - Mécanique

Apprentissage

Durée

3 ans

Tranche d'âge

- de 18 ans

18 à 25 ans

Finalité

Certificat

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Non

La formation de Poseur - Réparateur de pneus avec **correction de direction** permet d'acquérir les compétences pour effectuer en atelier le **montage, démontage, réparation, équilibrage** de pneumatiques.

L'apprenant apprend le métier pour pouvoir :

réaliser des vulcanisations de pneumatiques, essentiellement dans le domaine du poids lourd ;

vérifier les éléments des trains roulants : amortisseur, roulements, rotules, roues ;

effectuer les travaux de géométrie des trains roulants ;

s'occuper de la vente de pneumatiques, jantes et accessoires.



Alors si tu souhaites que ton avenir professionnel ne se dégonfle pas, rends-toi dans l'un des Centres IFAPME pour débiter ta formation !

La pratique en entreprise est obligatoire dans cette formation via le modèle de formation en alternance (<https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance>) : ± 1j. de cours généraux, théoriques ou pratiques en Centre et ± 4j. de pratique en entreprise par semaine ; rémunérés.

Débouché(s) métier(s)

Employé / Employée dans un établissement spécialisé

Employé / Employée dans un garage automobile

Débouché(s) future(s) formation(s)

Formations de chef d'entreprise du secteur Mobilité - Mécanique ([https://www.ifapme.be/catalogue?domaine=mobilite-mecanique&goal\[0\]=0&public\[0\]=2](https://www.ifapme.be/catalogue?domaine=mobilite-mecanique&goal[0]=0&public[0]=2))

Point(s) fort(s)

Inscription gratuite Contact client Travail à l'atelier et à l'extérieur

Finalité

Certificat d'apprentissage homologué par la Communauté française

Aptitudes

Le monde du pneumatique est en continuelle évolution. Ceci amène le travailleur à :

- être soucieux de sa formation permanente et du suivi des évolutions liées à la profession
- être soucieux de la qualité de son travail
- travailler de manière rigoureuse en respectant les prescriptions des fabricants
- être capable de travailler de manière autonome et efficace, à avoir le sens des responsabilités
- poser un diagnostic en vue de résoudre les problèmes
- communiquer aisément avec le client
- respecter le véhicule du client
- respecter la propreté, la sécurité, la santé et l'hygiène dans l'entreprise



Programme

1ère année :

- U50/1 U3 Autres catégories (8h)
- U50/1 U8 Activités complémentaires (24h)
- U50/1 U5 Freins (20h)
- U50/1 U2 Poids lourds (8h)
- U50/1 U4 Direction - suspension (20h)
- U50/1 U1 Tourisme (60h)
- U50/1 U7 Vulcanisation (20h)
- U50/1 U6 Transmission (20h)

2ème année :

- U50/2 U6 Transmission (16h)
- U50/2 U1 Tourisme (14h)
- U50/2 U2 Poids lourds (18h)
- U50/2 U8 Activités complémentaires (8h)
- U50/2 U7 Vulcanisation (20h)
- U50/2 U4 Direction - suspension (16h)
- U50/2 U5 Freins (16h)
- U50/2 U3 Autres catégories (8h)

3ème année :

- U50/3 U6 Transmission (14h)
 - U50/3 U4 Direction - suspension (14h)
 - U50/3 U5 Freins (14h)
 - U50/3 U2 Poids lourds (20h)
 - U50/3 U3 Autres catégories (16h)
 - U50/3 U8 Activités complémentaires (6h)
 - U50/3 U7 Vulcanisation (16h)
 - U50/3 U1 Tourisme (16h)
- 

Conditions d'admission à une formation pour jeunes

Age

Avoir **15 ans** accomplis au moment de votre inscription.

L'**âge maximum varie** en fonction de la durée du contrat d'alternance, établi dans le cadre du plan de formation avec le Référent IFAPME.

pour un contrat d'alternance de 3 ans : être âgé de 23 ans maximum au 31/12 de l'année de signature.

pour un contrat d'alternance de 2 ans : être âgé de 24 ans maximum au 31/12 de l'année de signature.

pour un contrat d'alternance de 1 an : ne pas avoir atteint 25 ans à la signature du contrat.

Parcours

Avoir fréquenté 2 années du 1er degré de l'enseignement secondaire ordinaire ou spécialisé de forme 4.

Ou avoir suivi complètement la 3ème année de l'enseignement secondaire professionnel ordinaire ou spécialisé de forme 4.

Ou avoir fréquenté la 3ème année de différenciation et d'orientation au sein de l'enseignement ordinaire ou spécialisé de forme 4.

Ou avoir fréquenté la 2ème phase au sein de l'enseignement spécialisé de forme 3.

Ou vous disposez d'un document annonçant que vous pouvez poursuivre votre formation en alternance. Ce document est rédigé par le conseil de classe de l'établissement que vous quittez.

Si vous n'avez pas suivi l'un des parcours ci-dessus, vous devez alors être âgé de 16 ans accomplis et passer un bilan de compétences.

Il peut exister des conditions particulières pour quelques formations. Soyez attentif aux **mentions indiquées dans la fiche formation** que vous consulterez.



S'inscrire à une formation pour jeunes

Délais et informations

La conclusion d'un contrat d'alternance est **possible toute l'année**.

L'inscription à une formation en apprentissage est gratuite. Elle se fait dans un Service Alternance IFAPME (<https://www.ifapme.be/services>).

S'inscrire

Un référent IFAPME vous accompagne dans vos démarches :

Contactez un Service Alternance IFAPME (<https://www.ifapme.be/services>) près de chez vous et prenez rendez-vous avec un référent IFAPME.

Le référent établira avec vous **votre parcours de formation** en alternance en tenant compte de vos acquis scolaires, de votre projet professionnel, de vos motivations, de votre âge et de votre statut. Merci de préparer les documents suivants :

votre carte d'identité ;

votre dernier bulletin scolaire et attestations reçues ;

les coordonnées éventuelles de l'entreprise avec laquelle vous souhaitez conclure un contrat d'alternance.

Le référent vous inscrit au Centre de formation sur base du métier choisi et des informations reçues.

Si vous avez **trouvé une entreprise de formation**, votre référent contactera celle-ci pour fixer une date de signature du contrat d'alternance.

